

Le Conseil Municipal vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année

Etat-civil :

Bienvenue à NANS, né le 14 septembre 2014, premier enfant de Marie et Cédric BREISSAND du Castellard, et deuxième enfant déclaré sur les registres de la commune cette année.

Agenda

**Assemblée Générale du Comité des Fêtes
Samedi 20 décembre 2014 à 18h30 heures
Salle de la Mairie
Ouvert à chaque bonne volonté**

**A l'occasion des vœux 2015, un moment de
partage le samedi 10 janvier à 16 heures.
La population est cordialement invitée.**

La commune se dote d'une lame de déneigement



Cet équipement sera opérationnel dès l'hiver 2014 pour le déneigement des voies communales quand les conditions de sécurité le permettent :

- la desserte du hameau de Mélan entre le bâtiment communal et la Grande Maison,
- le chemin du Villard,
- l'espace de stationnement à Castellard-Le Village,
- la partie communale sud du chemin de la Faisse,
- le chemin de la Tuilière.

Les travaux réalisés au 2^{ème} semestre 2014

La toiture de la mairie vient d'être remplacée ainsi que l'isolation des combles :



Dans la traversée du hameau de Mélan :

- 1^{ère} partie des travaux réalisée pour l'écoulement des eaux pluviales, le renforcement et le profilage des accotements. Opération coordonnée avant le goudronnage du CD17.
- La 2^{ème} tranche devant le bâtiment communal va suivre.
- Remplacement de 55 ml de conduite d'eau communale.



Les perspectives 2015

Sur le réseau d'eau, poursuite du renouvellement de tronçons significatifs du réseau en 110 mm du Castellard

L'agence de l'eau y contribue pour 50% et le Conseil Général pour 10%, en reconnaissance et soutien de l'action volontariste de la commune dans ce domaine sensible de la gestion de l'eau.

Travaux de consolidation et d'amélioration du chemin du Villard

Les demandes de subvention sont en cours

Perspectives financières

En 2015, les ressources vraisemblablement du même ordre qu'en 2014 et 2013 et le très faible niveau d'endettement permettront de poursuivre à un niveau d'investissement comparable aux années qui précèdent.
En effet pour notre commune de très petite taille, les mesures de péréquation et d'aide aux territoires ruraux initialisées en 2009 compensent quasiment la baisse annoncée de la dotation de l'Etat.



> Gilles Califano, facteur guichetier à Thoard (04)

Poste de THOARD

Ouverture du lundi au vendredi
de 11h30 à 12h30
et de 13h30 à 15h

FACTEUR-GUICHETIER, UNE SOLUTION INNOVANTE AU SERVICE DES CLIENTS

En milieu rural, pour permettre le maintien d'un bureau de poste, Le Groupe La Poste met en place une solution innovante et mutualisée au service de la population. Cette nouvelle forme de présence postale satisfait les communes concernées.

« Pour notre commune, la solution du facteur-guichetier est tout à fait satisfaisante, témoigne Denis Baille, maire de Thoard (04). Les horaires du bureau de poste ont été modifiés, sans que cela ne pose de problème aux habitants. Nous avons même gagné une heure d'ouverture supplémentaire par semaine. Les horaires correspondent bien aux besoins de la population. Cela convient aux parents qui récupèrent les enfants à l'école en fin de matinée, ainsi qu'aux personnes âgées qui peuvent y aller en début d'après-midi. » Depuis mars, le bureau de poste ouvre 5 j/7, de 11 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 heures. Un changement rendu possible grâce à la mise en place d'un nouveau dispositif d'organisation du travail. Cette solution associe le métier du facteur et celui du guichetier.

« La nouvelle organisation renforce le sentiment de proximité vis-à-vis de La Poste. »

Le dispositif permet de garantir la présence postale mais également de maintenir la proximité. Le facteur-guichetier assure à la fois l'activité de distribution du courrier (distribution, collecte, services à domicile) et l'activité de tenue du guichet. « L'avantage avec ce dispositif c'est aussi, pour les habitants, la relation privilégiée établie avec le postier, ajoute Denis Baille. Le voir tous les jours, le fait qu'il connaisse les gens, cela crée une véritable relation de confiance. »

Même satisfaction de la part du maire de Brue-Auriac (83), où le dispositif facteur-guichetier a été mis en place en mars également. « Tout le monde était très attaché au facteur, il était du village. Mais ce nouveau facteur a su se faire apprécier. Sympathique, il a toujours le sourire, explique André Rousselet, maire du village.

La nouvelle organisation renforce le sentiment de proximité vis-à-vis de La Poste. Dans un village comme le nôtre, situé à dix minutes seulement de Saint-Maximin, le bureau sert essentiellement à réaliser des opérations de dépannage, néanmoins nous y sommes attachés. »

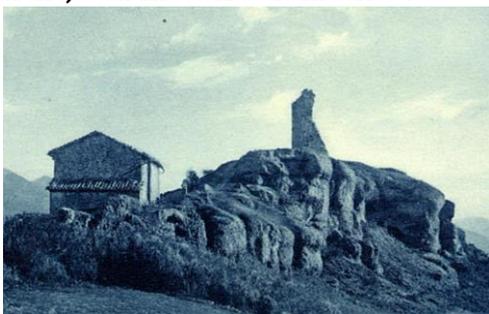
Tous les bureaux ne sont pas éligibles à ce dispositif. Pour pouvoir mettre en place ce type d'organisation, Le Groupe La Poste s'assure de différents critères : un bureau de faible activité en milieu rural, et une vacance d'emploi potentielle ou avérée et dont l'amplitude horaire n'excède pas un emploi à mi-temps. Il faut également que cette activité soit compatible avec une activité courrier à proximité. La mise en œuvre du dispositif s'effectue dans le cadre des dispositions du contrat de présence postale territoriale. *

UNE OFFRE QUI RÉPOND AUX ATTENTES CLIENTS

L'offre facteur-guichetier permet de couvrir en moyenne plus de 90 % des besoins des clients sur ce type de bureaux. Ainsi, ils ont accès à l'intégralité de l'offre courrier-colis. Concernant les services bancaires, les clients peuvent prendre rendez-vous avec un conseiller de La Banque Postale et réaliser auprès du facteur-guichetier diverses opérations (versement et retrait sur compte courant, paiement ou émission de mandat) dans la limite de 350 euros. En dehors des heures d'ouverture, le facteur-guichetier propose aussi, dans le cadre de sa tournée, l'ensemble des prestations du facteur (vente de produits postaux, dépôt et retrait bancaire).

« La TOUR », sa construction disparaît, son histoire demeure ?

Quelle est son origine ? ses caractéristiques techniques et historiques ? cet édifice a marqué le paysage du Castellard durant plusieurs siècles. Un appel est lancé à ceux ou celles qui auraient le désir d'en écrire et documenter l'histoire au fil des époques....



Informations communautaires :

La Communauté des Communes, de par ses statuts, exerce au titre de ses compétences obligatoires :

- l'aménagement de l'espace, à l'exclusion des PLU et autres procédures d'urbanisme strictement communales,
- le développement touristique d'intérêt communautaire

Extrait des statuts :

- Actions touristiques ayant un impact sur toute la communauté ;
- Création, entretien, promotion des sentiers de randonnée dans le cadre du PDIPR, en partenariat avec l'ADRI (CG04) et l'ONF ;
- Col de Fontbelle : promotion et gestion des équipements existants avec l'ONF et la Communauté des communes du Sisteronnais ; études et aménagement nouveaux ;
- Maison de Pays et promotions des produits locaux, en liaison avec les partenaires institutionnels ;
- Participation à l'Office de tourisme du Pays Dignois ;
- Etude et aménagement de la forêt domaniale de Mallemoisson en partenariat avec l'ONF et les autres institutions ;
- Aménagement touristique de Vaulouve, étude, travaux, entretien, gestion.

Les réalisations récentes :

- ✓ La CCDB a adhéré en 2009-2010 au SMM (Syndicat Mixte du Massif des Monges) pour porter le projet de l'ONF de réhabilitation de la maison forestière de Fontbelle en écogîte dans le cadre de l'itinérance autour du Massif des Monges, projet Retrouvances ;
- ✓ Création de la Maison de Pays et antenne Office du Tourisme

- ✓ En 2012-2013, entretien des sentiers de petites randonnées (PR jaune) de la Communauté et remplacement de la signalétique. Création du circuit du Vieux-Mélan.
- ✓ En 2013 la CCDB a cofinancé avec les 8 CC adhérentes au SMM et la Région, une étude amont en vue de l'élaboration d'un projet de territoire :

Depuis l'installation du nouveau conseil communautaire le 15 avril 2014, le Président Denis BAILLE est membre du Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Monges (SMM), assisté de Serge CAREL, Maryline FERAUD et Jacques JULIEN, selon le mandat et les décisions prises par le conseil communautaire.

Le devenir et le développement du territoire a été et se doit de rester respectueux, soutenable et durable dans tous les domaines qu'il s'agisse d'équipements, de services, en faveur des activités agricoles et artisanales, des activités de pleine nature,

En matière d'écotourisme et tourisme, la communauté participe à l'attractivité du territoire étendu du périmètre du Syndicat Mixte des Monges qui ne manque pas d'atouts :

- ✓ l'aménagement et le positionnement du col de Fontbelle en font un site attractif voire incontournable ;
- ✓ avec un réseau de sentiers balisés pour le VTT et la Randonnée en bon état, la fréquentation devient régulière autour et sur le massif ;
- ✓ proches de nous, des sites comme l'Espace Sensible de la Montagne de Lure apporte de l'attractivité à notre territoire, les via Ferrata de même, etc....
- ✓ l'association de la Réserve Géologique a en son temps, créée la Route du Temps, de Sisteron à Digne dont la fréquentation ne faiblit pas ; de même avec les Refuges d'ART ;

Les conséquences sont significatives, sans en être envahissantes : accueil en famille, en petites structures réparties... ont un impact sur la vitalité des commerces, les recettes en eau communale en témoignent également, etc.... contribuent et contribueront à conforter un nombre d'emploi très important dans tous les domaines. Dans le contexte actuel et à venir cette attractivité participe à sa mesure à la subsistance et à l'animation du territoire.

Tous les territoires autour de nous mettent également en avant leurs atouts, le volet tourisme est récurrent dans les différents programmes Leader en préparation, Moyenne Durance entre autres, le Gypse à Sisteron, l'écotourisme en Ubaye, Le territoire du Massif des Monges participe à l'émergence de ses atouts, c'était le but de l'Etude lancée en 2013 dont le rapport final a été remis le 10 octobre 2014 à Seyne les Alpes.

Conclusions de l'étude :

- 1) Il n'est pas possible de mener de front le projet de sauvegarde du label Géoparc et un projet PNR (Parc Naturel Régional) ;
- 2) Il n'y a pas de consensus entre les collectivités sur un PNR ; mais il y a convergence, dans les points de vue exprimés par les élus, sur l'intérêt du portage par le SMM des dimensions environnementales et biodiversité, et sur l'intérêt d'un Géoparc renouvelé ;
- 3) A l'heure des restructurations des collectivités locales, le projet PNR n'arrive pas à la bonne période ;
- 4) La dénomination des Monges n'est pas totalement rassembleuse ;
- 5) Réactiver le projet Géoparc en se donnant une ambition de projet de territoire ;
- 6) Le SMM, Syndicat Mixte des Monges est à considérer comme une structure de projet intermédiaire pour le Géoparc, une instance évolutive dans son périmètre et dans sa forme.

Pour l'heure un groupe de travail animé par le Maire de Digne, madame GRANET, travaille au renouvellement du label du GEOPARC de Haute-Provence dont l'échéance arrive à fin juin 2015. Les six communautés de communes adhérentes du Syndicat Mixte des Monges y contribuent à hauteur de 1 Euro par habitant en 2015 :

Les communautés : Asse-Bléone-Verdon, Haute-Bléone, Seyne, La Motte du Caire Turriers, le Sisteronnais, Duyes et Bléone.

Qu'est-ce qu'un GEOPARC ?



C'est avant tout un territoire qui possède un exceptionnel patrimoine géologique d'intérêt international. Ce n'est, en aucun cas, un Musée géologique en plein air ou un Parc géologique. A côté de ce patrimoine « Mémoire de la Terre », ce territoire doit posséder un patrimoine naturel particulier et un patrimoine culturel, matériel comme immatériel. Le Geopark doit également sensibiliser sur la prévention des risques majeurs comme participer, de par sa connaissance du passé de la Terre, à la lutte contre le réchauffement climatique.

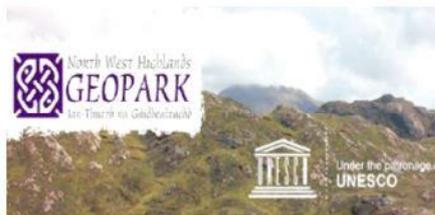
Au sein de son territoire, le Geopark doit agir pour la préservation, la connaissance, la valorisation de l'ensemble de ses différents patrimoines dans une optique pluridisciplinaire.

Sa politique territoriale doit permettre la mise en place et le développement d'une stratégie intégrée de développement durable à laquelle est associée l'ensemble de sa population sans exclusion.

Il doit avoir une structure de gestion bien

3. Les obligations d'un Geopark :

- Respecter la charte globale des Geoparks et assumer l'ensemble de ses missions sur son territoire.
- Participer activement aux activités et projets du GGN. La représentation du Geopark (2 représentants par territoire) au sein des réunions internationales du réseau est obligatoire.
- Les Geoparks possédant un expert désigné doivent participer, à la demande de l'UNESCO, aux missions d'évaluation ou de revalidation.
- Un Geopark ou un de ses partenaires officiels ne peut favoriser ou s'impliquer dans la commercialisation d'objets géologiques non industriels (minéraux, roches ou fossiles).



4. Important :

Le terme de Geopark mondial désigne un label de qualité basé sur le volontariat. L'UNESCO offre aux Géoparks mondiaux un soutien sur une base ad-hoc à travers les demandes formulées par les Etats membres.

Le statut de Geopark mondial n'implique pas de restrictions à une quelconque activité économique ou traditionnelle au sein du Géoparc, tant que celle-ci est conforme à la législation locale, régionale ou nationale en vigueur.

Un Geopark n'est pas une nouvelle catégorie d'espace protégé mais un espace labellisé par l'UNESCO vecteur de conservation patrimoniale, d'éducation et de développement durable .

Le territoire de la Réserve Géologique de Haute-Provence est labellisé GEOPARK Unesco depuis l'origine du concept de GEOPARK, déployé aujourd'hui sur plus de 100 sites de part le monde !